

INTÉGRATION NATIONALE ET INTÉGRATION DES MIGRANTS : UN ENJEU EUROPÉEN

Auteur :

Dominique SCHNAPPER est sociologue. Directrice d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), elle est membre du Conseil constitutionnel.

Résumé :

Si l'intégration des immigrés n'est pas séparable de la société dans son ensemble, la politique d'intégration connaîtra le succès dans la mesure même où les sociétés européennes, et la société française notamment, auront la capacité de se réformer et, en même temps, d'affirmer leurs propres valeurs, sans céder à la démagogie. L'intégration des migrants et de leurs descendants donne la mesure des tensions propres à la société démocratique. Elle nous interroge sur la capacité de cette société d'intégrer réellement tous ses membres, qu'ils soient ou non descendants de migrants.

Introduction :

Des débats passionnés ont eu lieu, au cours des années 1980-1990, autour de la notion de multiculturalisme, qui opposaient ceux qui insistaient sur la priorité de l'intégration des populations de toutes origines et ceux qui entendaient redéfinir les relations entre des appartenances culturelles multiples et l'organisation politique. La politique française apparaissait plus proche du modèle de l'« intégration » (qualifié parfois d'« intégrationniste ») et celles de l'Allemagne et surtout du Royaume-Uni du modèle du « multiculturalisme ».

Dans les faits les politiques ont été moins différentes que les débats ne semblent l'indiquer. Tous les gouvernements de l'Europe, après des débats plus ou moins houleux et obscurs sur le « multiculturalisme », ont finalement adopté des politiques dites d'intégration. Ni en France, ni en Allemagne, ni au Royaume-Uni, des droits collectifs n'ont été accordés à des groupes particuliers. La démocratie est fondée sur l'égalité de chaque citoyen. Dans la réalité des pratiques, la dynamique démocratique a conduit les Français, tenus pour les partisans sans nuances de la politique d'« intégration » à des politiques de fait de discrimination positive, même si celles-ci sont justifiées par des arguments sociaux (la pauvreté) et non ethniques : c'est le cas, par exemple des politiques de la Ville ou de la politique des Zones d'Éducation Prioritaires. L'Allemagne a mené, de son côté, une politique d'intégration des populations d'origine étrangère, y compris par son nouveau droit de la nationalité adopté en 2000. Le Royaume-Uni, suivi par les Pays-Bas, a remis profondément en question sa politique de reconnaissance sociale (mais non juridique) des communautés de migrants, dite multiculturelle, à la suite des attentats de 2005. Ces convergences laissent subsister des spécificités dans les modalités de l'intégration, mais les exigences démocratiques et l'évolution de l'État providence conduisent tous les pays européens à mener en fait une politique d'intégration, en respectant les identités de chacun, mais en limitant leur expression collective dans l'espace public. Jean-Claude Monod a eu raison de souligner que dans la période récente, les politiques suivies par les gouvernements se sont rapprochées et que

les « modèles » d'intégration étaient désormais plus différents par les discours qui les accompagnent que par les politiques effectivement suivies par les gouvernements¹. Pourquoi cette relative convergence ?

Politiques d'intégration et intégration

L'intégration est un phénomène normal dans tous les sens de ce mot. S'agissant des populations qui ont vocation à se stabiliser sur les terres d'immigration, en particulier les populations originaires de pays plus pauvres et moins libres, il n'est qu'une politique possible, celle de l'intégration, c'est-à-dire une politique qui vise à leur donner les moyens de participer à la vie collective sur une base aussi égalitaire que possible. La politique d'intégration n'est pas le produit d'un choix parmi d'autres possibles, c'est une nécessité. Peut-on imaginer qu'on mène une politique d'exclusion ou de marginalisation ? Il ne s'agit pas de s'interroger sur l'inspiration de cette politique, mais sur ses modalités.

Le terme d'intégration est certes ambigu parce qu'il appartient à la fois au langage politique et à celui de la sociologie. Le gouvernement français a comporté, au début des années 1990, un ministre de l'intégration (Kofi Yamgnane), il compte actuellement un ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement. En même temps, l'intégration est un concept central du *Suicide* de E. Durkheim (1899) et, depuis cette date, son utilisation fait partie du fonds commun de tous les sociologues.

S'agissant des migrants et de leurs descendants, les connotations du terme d'intégration sont pourtant devenues péjoratives. Les descendants des migrants sont très nombreux à dénoncer radicalement la notion elle-même, dans la mesure où, la politique dite d'intégration leur étant plus particulièrement destinée, elle aboutirait à les stigmatiser : « À quoi voulez-vous que je m'intègre ? La France, c'est mon pays ! ». Les sociologues sont nombreux à avoir entendu, lors de leurs enquêtes, cette exclamation indignée qui traduit la confusion entre la politique d'intégration et le processus d'intégration. Il faut souligner que l'une et l'autre ne concernent pas seulement les descendants de migrants mais la société dans son ensemble.

Or, il convient de distinguer clairement entre les *politiques d'intégration* (au sens de *policy*, c'est-à-dire de l'ensemble des dispositions prises pour définir et appliquer une volonté politique) et le fait sociologique du processus d'intégration. Il ne faut pas confondre l'intégration comme résultat recherché ou proclamé des *politiques publiques* et l'intégration en tant que *processus social* susceptible, comme tout processus, d'avancées différentes selon les domaines, de décalages, de retournements, d'invention de modalités nouvelles ou de contre-tendances.

Intégration des migrants et intégration de la société

Que nous apprend la recherche sociologique – de Durkheim aux recherches menées par les sociologues des relations interethniques aux États-unis² ? Les processus d'intégration varient selon les différents aspects de la vie collective. En particulier, on observe des décalages entre l'intégration « culturelle » des migrants et de leurs descendants, à savoir l'adoption des modèles culturels de la société d'installation, et l'intégration « structurelle », à savoir la participation aux différentes instances de la vie collective, en particulier au marché du travail. L'intégration culturelle a été toujours plus rapide et plus facile que l'intégration structurelle. De cet écart entre l'une et l'autre naissent les principales frustrations des individus et leur ressentiment à l'égard de l'ordre social. Par définition, personne n'est totalement « intégré ». Il n'existe donc pas d'intégration dans l'absolu – intégration à quoi, de quoi ? –, il existe des dialectiques et des processus complexes d'intégration, de marginalisation et d'exclusion. Toute organisation sociale,

¹ Jean-Claude Monod, « Quelle(s) politique(s) d'intégration au sein de l'Union européenne », *Questions d'Europe*, Fondation Robert Schuman, mars 2007.

² On trouvera un bilan moins schématique dans Dominique Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard, « folio », 2007.

quel que soit son niveau – de la famille à l'entreprise ou à la nation –, implique par définition un processus d'intégration des uns, mais aussi un risque de marginalisation, voire d'exclusion des autres. Ce qu'il importe de comprendre, ce n'est pas l'intégration en soi, ce sont les modalités de ces processus selon les différents aspects (dimensions) de la vie sociale. Il ne peut pas y avoir d'échelle unique pour mesurer l'intégration, parce que la vie sociale est formée de dimensions diverses et parce que les dimensions objective et subjective de l'expérience sociale des individus peuvent diverger.

La notion d'intégration désigne en effet les processus par lesquels les individus participent à la société globale par l'activité professionnelle, l'apprentissage des normes de consommation matérielle, l'adoption des comportements familiaux et culturels, les échanges avec les autres, la participation aux institutions communes. Dans ces diverses dimensions de la vie sociale, les modalités de l'intégration peuvent être décalées et même discordantes. Ainsi les migrants eux-mêmes venus au cours des « Trente glorieuses », élevés dans une autre société, étaient caractérisés par une faible intégration culturelle, mais ils étaient bien intégrés structurellement par leurs emplois dans les usines ou les mines, pour lesquels ils avaient été recrutés. Leurs enfants, en revanche, socialisés dans la société d'installation, donc intégrés culturellement, ont souvent une grande difficulté à entrer sur le marché du travail : leur intégration structurelle est difficile et parfois douloureuse.

De plus, le concept d'intégration ne porte pas seulement sur les formes de la participation de populations particulières à la société nationale, mais aussi sur l'évolution de la société nationale tout entière. Ce concept renvoie en effet à deux sens principaux. Il peut caractériser la relation des individus ou d'un sous-système à un système plus large, ou intégration tropique. C'est alors la propriété de l'individu ou d'un groupe particulier à l'intérieur d'un ensemble plus large. Mais il peut aussi caractériser l'ensemble d'un système ou de la société, ou intégration systémique. C'est alors la propriété du groupe dans son ensemble. On peut analyser en termes sociologiques la société nationale comme un processus d'intégration de la société par la politique, qui, par définition, n'est jamais achevé. L'intégration de tel ou tel groupe particulier à la société déjà constituée n'est qu'une des dimensions de l'intégration de la société dans son ensemble ou de l'intégration systémique. Les deux phénomènes sont indissociables. On ne peut séparer l'intégration des individus – migrants ou non migrants – à la société de l'intégration de la société dans son ensemble.

Même s'il importe de ne pas négliger les caractéristiques des populations elles-mêmes, les difficultés et les contradictions objectives de leur condition, mais aussi leur volonté et leur capacité d'action, il faut souligner que ce qui est perçu dans la vie publique comme le « problème des immigrés » ou le « problème de l'immigration » est d'abord un problème de la société nationale elle-même, de sa capacité à intégrer toutes les populations, y compris les migrants et leurs descendants, et, plus généralement, du rapport que les nationaux entretiennent avec les autres. On ne doit pas reporter sur les populations marginales la responsabilité de l'ensemble de la crise sociale et politique de la société française.

Intégration à la société

Si l'on admet que les discordances entre leur intégration culturelle et leur intégration structurelle sont l'un des facteurs qui expliquent les difficultés de l'intégration des descendants de migrants, on ne peut manquer de signaler qu'une enquête européenne a montré que c'est en France que ce décalage est le plus fort³. Comparés aux descendants

³ L'enquête portant sur les enfants de migrants âgés de 18 à 25 ans, nés ou arrivés avant l'âge de six ans en Allemagne, en France ou au Royaume-Uni, a été réalisée en réponse à un appel d'offres de la Commission européenne en 1998, « Effectiveness of National Integration Strategies towards Second Generation Migrants » ou « Efnatis » (référence : *Efnatis project* SOE2-CT07-3055). Elle a été réalisée sous la direction scientifique de Friedrich Heckman (Allemagne), Roger Penn (Royaume-Uni) et Dominique Schnapper (France). Entre 1999 et 2000, ont été interrogés au Royaume-Uni 178 enfants de migrants pakistanais, 130 de migrants gujaratis et

des migrants en Angleterre et en Allemagne, les enfants de migrants en France sont les plus ignorants et les plus détachés de la culture d'origine de leurs parents, les plus totalement acculturés à la langue et la culture locales, mais ce sont aussi ceux pour lesquels l'accès au monde du travail est le plus difficile. Leur scolarité est la plus longue et leur niveau de diplôme le plus élevé, mais leur « intégration structurelle », ou « intégration sociale », la plus problématique. De plus, dans la mesure où ils sont désocialisés et ne participent guère à la vie religieuse, ils ne bénéficient pas de la solidarité communautaire que connaissent, par exemple, les Pakistano-Britanniques, fortement rassemblés autour de leur mosquée, dont les pratiques collectives sont organisées par des leaders reconnus par les pouvoirs locaux, ou encore les Turcs en Allemagne. Les liens communautaires, plus ou moins encouragés par la société d'installation au Royaume-Uni et en Allemagne, sont, en tout cas à court terme, plus protecteurs que la politique d'intégration individuelle fondée sur l'école et l'emploi, qui est propre à la tradition française.

Alors que la France a intégré dans le passé des vagues successives de migrants, sans échapper à la xénophobie mais sans que se forme un ordre ethnique ou racial, le processus semble désormais connaître plus de heurts ou de difficultés. C'est moins les caractéristiques des migrants qui sont en jeu que celles de la société dans laquelle il importe qu'ils s'intègrent.

L'intégration de la « démocratie providentielle »⁴

Un certain nombre de caractéristiques de la société française et, plus généralement, de la société démocratique rendent dorénavant l'intégration des immigrés et de leurs descendants plus difficiles que dans le passé. En France, les choix collectifs qui ont été faits au cours des dernières décennies ont favorisé le secteur public aux dépens du privé, les plus âgés aux dépens des jeunes – ce qui défavorise doublement les descendants de migrants. L'État providence est devenu moins « assurantiel » et plus « assistantiel », alors même que l'assistance risque d'humilier ses bénéficiaires, de consacrer leur échec et de les installer dans le statut de victimes. La ségrégation spatiale renforce les effets de la marginalisation professionnelle et des origines ethniques dévalorisées. Le système politique bloqué donne encore peu d'occasion aux descendants d'immigrés de participer à la vie publique, en dépit de mesures symboliques récentes.

Les valeurs de la société contemporaine ne favorisent pas l'intégration des descendants de migrants. Ses institutions politiques, et surtout celles qui organisent la représentation, sont régulièrement critiquées. Les grandes instances de l'intégration stato-nationale, telles l'école, l'armée, la justice qui, en France, avaient puissamment contribué à l'intégration des vagues migratoires dans le passé, sont actuellement soumises à des contestations renouvelées. Ni dans l'école, ni même devant la justice, l'autorité n'est respectée en tant que telle, elle doit se conquérir. L'État lui-même, dont l'action s'étend de plus en plus aux domaines les plus quotidiens de la vie collective, délègue volontiers ses moyens d'action à des acteurs privés – les associations – et aux collectivités locales. De ce fait, son pouvoir de contrôle s'affaiblit.

La critique des institutions politiques se conjugue avec les effets sociaux de la crise économique. Le chômage remet en question le statut de l'individu dans la société, mais aussi à l'intérieur du groupe familial. Le père migrant, devenu chômeur, est particulièrement humilié. Le chômage de masse risque de provoquer l'affaiblissement et parfois la rupture des liens conjugaux et même filiaux. Le risque de connaître le processus d'exclusion est étroitement lié à la solitude. Plus de la moitié des allocataires

418 enfants d'autochtones ; en Allemagne, 287 enfants de migrants turcs, 283 enfants de migrants yougoslaves et 215 enfants d'autochtones ; en France, 218 enfants de migrants algériens, 212 enfants de migrants portugais et 286 enfants d'autochtones, soit un total de 2226 personnes. Le travail a donné lieu à plusieurs rapports remis à la Commission et consultables sur le site de l'université de Bamberg, www.Efms.de

⁴ Sur ce concept, je me permets de renvoyer à mon ouvrage *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*, Paris, Gallimard, « nrf/essais », 2002.

du RMI n'ont aucun lien familial. Les individus isolés sont moins susceptibles de trouver un emploi ou d'en retrouver un s'ils ont été licenciés.

L'individualisme n'est pas, par lui-même, contraire à l'intégration sociale. Ce qu'on appelle couramment la « crise du lien social » autorise aussi le déploiement de libertés nouvelles. La société moderne se caractérise en effet par la multiplicité et la fluidité des rôles et des participations. Mais s'« inventer soi-même » continuellement, choisir ses ancêtres, son identité, ses références, ses amis, ses amours et sa morale n'est pas une capacité universellement répartie. Elle concerne essentiellement les classes moyennes. Les plus pauvres ou les plus faibles, qu'il s'agisse des ouvriers, des assistés ou d'une partie des descendants de migrants, ne disposent pas de la même liberté. L'individualisme a pour effet pervers de favoriser objectivement l'intégration de ceux qui ont hérité d'une socialisation familiale forte. Les institutions sociales puissantes et assurées d'elles-mêmes, de l'école à l'État, protègent les faibles tandis que les institutions contestées laissent à la socialisation par la famille et à l'héritage familial, économique et culturel, un rôle primordial, qui tend à accentuer les inégalités sociales liées au milieu de naissance. Le lien né de l'individualisme, paradoxal au premier abord, peut être efficace pour ceux qui ont bénéficié d'une socialisation énergique et conforme aux valeurs ambiantes, qui ont acquis l'assurance des mieux nés, des plus cultivés et des plus robustes. Le lien de type « individualiste » n'est positif que pour ceux qui ont déjà intériorisé, par leur héritage social et leur éducation, les normes d'une société dont les contrôles extérieurs sont faibles. Comme les lois fortes protègent les plus faibles, comme l'affaiblissement du règne de la loi favorise les plus puissants, les sociétés où le contrôle social est défaillant fragilisent les plus vulnérables.

Les populations migrantes sont les premières victimes de ces modalités de l'intégration nationale dans la « démocratie providentielle ». Elles sont dépourvues de capital hérité – économique, culturel, relationnel – et sont particulièrement bouleversées par le laxisme des mœurs, contraires aux modes traditionnels de l'intégration sociale. La relativité des valeurs qui imprègne l'esprit du temps, l'indistinction à laquelle tend le monde démocratique constituent un choc pour les héritiers des cultures traditionnelles. La liberté sexuelle, la multiplication des familles monoparentales et des enfants nés hors mariages, la discussion autour des mariages homosexuels constituent autant de faits qui heurtent des populations dont les traditions étaient organisées autour des valeurs familiales. Toute notion de limite, d'interdit et de morale leur semble disparaître. Or, on observe chez tous les migrants le repli sur la sphère et les valeurs de la famille. C'est à partir des valeurs traditionnelles, des relations stabilisées entre les générations et les sexes qu'ils réussissent à maintenir des éléments culturels qui donnent un sens à leur existence, alors qu'ils sont confrontés au choc de la transplantation et à la rupture de nombreux autres liens sociaux. Ce qui leur apparaît comme le laxisme des mœurs modernes est particulièrement difficile à intégrer dans la culture qu'ils ont héritée. Devant l'agression de ces formes hors normes, la réaction peut être de deux ordres – également préjudiciables à la socialisation de leurs enfants : soit une perte de toute référence, entraînant la rupture des liens familiaux et la désocialisation, soit le repli pathologique sur une tradition décontextualisée. Les enfants élevés par des parents dont les repères moraux ont été bousculés risquent, à leur tour, de céder, soit à l'abandon de toute référence en sombrant dans la désocialisation, soit à un traditionalisme exacerbé et inutile, dont le machisme brutal devient un indicateur. Même si ces réactions sont, sans doute, minoritaires, et si beaucoup de familles immigrées font preuve d'une grande capacité d'adaptation, on trouve dans ces réponses aux valeurs ambiantes l'une des sources de la socialisation souvent ambiguë de certains des enfants de migrants.

C'est pourquoi on observe une tendance à ce qui est perçu comme une « ethnicisation » des quartiers des grandes villes ou une « communautarisation », c'est-à-dire à des replis identitaires autour d'une référence particulière, contraires à l'idée de mobilité, sociale et géographique, et à la possibilité des échanges généralisés propres à la société démocratique moderne. Plus la société devient « providentielle », plus les individus revendiquent que se voient reconnaître leurs identités et leurs droits particuliers. Si les

replis identitaires des immigrés et de leurs enfants sont plus souvent évoqués, ce n'est que l'un des exemples – même s'il est socialement plus visible – d'une tendance générale vers la communautarisation propre à la société providentielle.

On comprend mieux ainsi les principaux résultats essentiels des enquêtes sur les descendants de migrants : la dynamique démocratique a été efficace pour faire des enfants de migrants des individus démocratiques comme les autres, qui nourrissent les mêmes aspirations à l'égalité et au bien-être, mais l'affaiblissement du projet politique et les insatisfactions que génère la société démocratique ne les conduisent pas à s'identifier, moins encore que les autres, au politique et à la nation⁵. Ils ne font que révéler de manière plus manifeste la nature de la démocratie que nous appelons « providentielle ».

Si l'intégration des immigrés n'est pas séparable de la société dans son ensemble, la politique d'intégration connaîtra le succès dans la mesure même où la société française aura la capacité de se réformer et, en même temps, d'affirmer ses propres valeurs, sans céder à la démagogie. L'intégration des migrants et de leurs descendants donne la mesure des tensions propres à la société démocratique. Elle nous interroge sur la capacité de cette société d'intégrer réellement tous ses membres, qu'ils soient ou non descendants de migrants.

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

La Fondation Robert Schuman, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.

⁵ Voir à ce sujet le livre récent de Mahnaz Shirali, *Entre islam et démocratie. Parcours de jeunes français d'aujourd'hui*, Paris, Nathan, 2007.